

Il peut y avoir avantage à ce que tous deux soient confiés au même député.

Il n'est pas probable que le travail de M. Dussion... soit terminé avant les premiers jours d'avril...

On a remercié M. Pinard, l'ex-ministre, assisté à la séance d'hier dans la tribune des anciens députés...

Je vous ai dit que M. Lachaud s'occupait déjà de sa future candidature. Non-seulement, il a envoyé une peulde à une loterie de bienfaisance...

Dans une réunion récente de journalistes, M. de Girardin a proposé la fondation d'un dîner mensuel où se réuniraient dans des agapes fraternelles les écrivains des nuances les plus opposées...

Il y aura prochainement l'ambassade d'Autriche un grand bal costumé auquel l'empereur et l'impératrice ont, dit-on, promis d'assister.

Le Peuple, de M. Davernois, a paru hier soir; il débute par une profession de foi de son rédacteur en chef...

On avait annoncé à tort la suppression de la promenade traditionnelle des bouffes gras. Les héros cornus ces trois jours de folie seront comme par le passé portés triomphalement à travers tous les quartiers de la capitale.

Les nouvelles d'Algérie s'agitant le soulèvement de quelques tribus de la frontière; on ne croit pas qu'il s'agisse d'autre chose que de l'incursion de quelques insoumis.

L'Empereur est allé aujourd'hui chez dans la forêt de Rambouillet; il est accompagné de ses ambassadeurs d'Angleterre et de Russie, du chargé d'affaires de Prusse comte de Solme, du comte Vancocati, de M. Ferdinand Barrot, et de quelques autres personnes.

Demain il y a grand bal aux Tuileries; ce sera le dernier.

Le Journal officiel contient ce matin les nominations de préfets annoncées. On dit que la retraite de M. Rosselli se rattache à des incidents relatifs à l'affaire du cimetière de Méry-Oise.

C'est de 45 au 20 février que doit paraître le livre de M. E. Olivier; il est livré à l'impression.

L'Etudiant publie ce soir divers documents qui lui sont adressés par le prince Henri de Bourbon. Le président, dans d'autres choses, déclare qu'il n'est pas vrai qu'il ait été provoqué en duel par le duc

de Montpensier. Voilà un démenti qui était bien inutile.

Tous les jours nous annonçons comme un événement le prochain début au Théâtre Déjazet de Mlle La Perrine, le célèbre locataire du kiosque placé en face du grand Hôtel.

Ch. CAHOT.

Paris. — Me credi, 3 février.

Vous savez sans doute remarque que le Journal officiel n'a pas fait la moindre allusion au discours de M. de Bismark dans la séance du Parlement prussien qui a sanctionné la spoliation des biens du roi de Hanovre et de l'électeur de Hesse. On dit même que plusieurs journaux allemands qui interprétaient le discours n'ont pas été distribués par la poste. Il est, en effet, un des plus violents qu'ait prononcés le chancelier de la Confédération du Nord et les attaques contre le gouvernement français n'y sont pas épargnées. Il l'accuse d'entretenir toutes les résistances contre l'unité allemande. Ce langage, qui a ému le monde diplomatique, n'aurait pas été mal accueilli ici; car toute violence de M. de Bismark servirait les projets secrets de la politique impériale. Aussi feriez-vous sagement de n'accepter qu'avec réserves tout ce que vous pourriez lire dans quelques journaux d'un rapprochement qui se serait opéré entre Paris et Berlin. Nous ne pouvons juger que de la surface; or, c'est la contre-politique qui est la vraie politique, et celle-là n'est le plus souvent revêue que par les faits. Attendez au printemps pour savoir ce qu'il y a au fond des rapports actuels de la France et de la Prusse.

On considère comme terminée l'affaire de Grèce. Le cabinet d'Athènes aurait, paraît-il, déclaré qu'il adhérerait au protocole de la conférence, si ce protocole se substituait à l'ultimatum turc; de sorte que la Grèce, qui aurait résisté aux injonctions de la Turquie, cède devant les déclarations des puissances. La vérité est que la Russie qui avait poussé la Grèce en avant lui conseille à présent de reculer; elle juge que les temps ne sont pas mûrs. L'Europe, cette fois encore, en aura été quitte pour la peur.

Mais la Russie ne renonce pas à ses menées. Le prince de Montenegro a été reçu à la cour de St-Petersbourg avec toutes sortes d'honneurs. Il emporte dans son pays les conseils et peut-être aussi les roubles du gouvernement russe, et il faut s'attendre à voir avant peu le Montenegro s'agiter de nouveau pour rompre les derniers liens qui l'attachent à la Turquie.

Le dénouement provisoirement pacifique de la querelle entre la Grèce et la Turquie va ramener l'attention publique sur les affaires d'Espagne. Le projet de créer un directoire composé de trois ou quatre généraux n'a aucune chance de succès, et ne sera même pas proposé aux Cortès. La majorité étant monarchique, n'aura qu'à se prononcer sur le choix du candidat au trône.

Le Corps législatif a dû procéder aujourd'hui dans ses bureaux à la nomination des commissaires pour la loi du contingent.

Le bruit a couru qu'il y aurait une session extraordinaire en juillet pour la vérification des pouvoirs des nouveaux députés; ce n'est guère vraisemblable. On doit plutôt supposer que la session prochaine s'ouvrira en novembre ou décembre.

On parle d'une critique que l'opposition doit formuler contre le fonctionnement de la censure.

Le Moniteur universel dément le bruit assez répandu d'une altercation qui aurait eu lieu entre M. Schneider et M. Rouher à la suite du vote des 101 contre les 112;

mais il se donne le plaisir de constater qu'il existe un certain froid entre les deux personnages.

Le duc de Tascher la Pagerie, grand chambellan de l'impératrice, est mort ce matin; il était né en 1787.

On annonce aussi la mort de la princesse Bacciochi; la cour prendra le grand deuil.

On se demandait ce matin si le bal de ce soir ne serait pas contremandé; il paraît que non.

La demande d'interpellation de M. de Maupas sur la presse a été admise à la minorité de faveur par deux bureaux sur cinq.

On sait que M. Dufaure vient d'accepter de nouveau la candidature qui vient de lui être offerte par des électeurs toulonnais. De son côté, M. Philis, avocat, qui avait modestement retiré sa candidature devant celle de M. Dufaure, est disposé à la maintenir; il vient de partir pour le Var afin de s'entendre avec ses amis.

Il y a dissentiment dans le camp démocratique sur la question de la multiplicité des candidatures, et le gouvernement qui avait un moment incliné vers ce système, paraît devoir s'en écarter d'une manière absolue. Le cabinet serait d'accord sur l'utilité pour l'administration de ne pas éparpiller ses forces au premier tour de scrutin, et d'engager tout d'abord la lutte avec toutes ses troupes, comptant que du premier coup, sur bien des points, elle battra l'ennemi au premier choc.

C'est le Progrès, de Lyon, qui a le premier examiné et exposé le principe de la multiplicité des candidatures; en face de l'armée des fonctionnaires, il veut organiser l'armée électorale démocratique. Le collaborateur parisien du Progrès, M. E. Delattre, avocat à la cour impériale et M. Noëllier, rédacteur en chef, ont très hardiment un programme qui, s'il était appliqué, opérerait une révolution complète dans nos mœurs politiques. Il propose que toutes les capacités, toutes les ambitions se fassent jour, et que la démocratie, au lieu d'un candidat, en pré sente cinquante dans chaque circonscription au premier tour de scrutin. Le Progrès enregistre aujourd'hui les adhésions de l'Opinion nationale, de l'Union libérale, de Versailles, de MM. Louis Jourdan et Leblond, l'un rédacteur, l'autre membre du comité de direction du Siècle, de la Tribune, de M. Colfavru.

M. Darimon, quoi qu'on en ait dit, ne se présentera pas à Paris lors des élections générales. C'est M. Gambetta qui posera sa candidature dans la circonscription qui a vu M. Darimon.

M. Pelleleau a accepté une candidature à Nîmes; s'il est élu dans cette ville et à Paris, il optera pour Nîmes afin d'assurer un siège de plus à l'opposition. Ce serait alo M. Dréo, gendre de M. Garnier Pagès, qui se présenterait à sa place à Paris.

À Nantes, l'opposition doit porter M. Laboulaye, professeur au collège de France, comme candidat dans la circonscription qui avait élu M. Lanjuinais.

Des affiches énormes placardées sur tous les murs de Paris annoncent l'apparition du Peuple, et les marchands de journaux le crient avec énergie tout le long des boulevards. Le second numéro est imprimé en caractères neufs; et M. Cl. Duvernois y fait la leçon à l'opposition qu'il appelle une opposition systématique et à laquelle il reproche de n'avoir pas de programme nettement défini.

On assure déjà que le gouvernement proposera à la prochaine législature la suppression du timbre des journaux.

M. Villet, dans une lettre adressée aux journaux, dément la nouvelle de son mariage avec la veuve du comte Duchâtel.

Aujourd'hui a dû venir au rôle la plainte en faux de M. Mirès contre l'expert Mor-

ginot. De son côté, l'expert Moignot a déposé une plainte en diffamation contre M. Mirès.

C'est hier que M. Sardou a lu son drame aux artistes de la Porte St-Martin; le titre n'a pas encore été trouvé.

L'Ambigu vient de reprendre Don César de Bazan avec Frédéric Lemaire, et la Gaité prépare une reprise du Courrier de Lyon, qui continuera de donner à Lesurques la réhabilitation que lui a refusée la Cour de Cassation.

La chronique du monde où l'on s'amuse est défrayée aujourd'hui par le compte-rendu de la soirée d'hier chez M. A. Hous-saye.

Six heures. — Voici par ordre des bureaux la composition de la commission du contingent: 1. Berger; 2. Clécy; 3. Guillemin; 4. Aymé; 5. Bartholomy; 6. Delamarre; 7. Travot; 8. Couleaux; 9. D'Andelarre.

Ch. CAHOT.

CHRONIQUE LOCALE

Il nous reste à compléter les renseignements que nous avons recueillis tout d'abord sur l'audience accordée à la Chambre consultative de Roubaix par M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Après s'être étendu longuement sur ce qui faisait l'objet principal de la demande de la Chambre, M. Delfosse, président, a fait remarquer à M. le Ministre que, dans la pratique, la fabrication des tissus mélangés ne jouit même pas complètement de la protection que le gouvernement a jugé convenable de lui accorder; les atténuations de valeur dans les déclarations diminuent sensiblement le droit de dix pour cent qui a été établi. M. le Ministre, convaincu que ce mal existe réellement, s'est montré tout disposé à y remédier. Déjà, il a consulté des hommes compétents, sans trouver jusqu'ici de moyens pratiques pour empêcher toute fraude. Il déclare qu'il examinera sérieusement toutes les communications qui pourraient lui être faites à cet égard.

La Chambre consultative a profité ensuite de l'occasion qui lui était offerte de transmettre à M. le Ministre les vœux de nos populations, relativement à l'exécution complète et rapide du réseau de chemins de fer, tel qu'il est projeté. Les transports directs, a dit M. Delfosse, sont une des conditions du bas prix de la marchandise, une des conditions de la vie à bon marché. En signant le traité de commerce, le Gouvernement a reconnu que le développement des voies de navigation et des voies ferrées en était le corollaire indispensable. Les industriels du Nord, après avoir courageusement supporté pendant plusieurs années la nouvelle situation qui leur a été faite, espèrent que le Gouvernement fera exécuter immédiatement des travaux qu'il a lui-même reconnus indispensables. Ce serait même peu pour eux d'avoir des communications plus faciles, s'ils n'obtenaient en même temps des tarifs à prix réduits. Ils signalent des anomalies décourageantes pour le commerce français. L'impôt fait ses transports à Roubaix à meilleur compte que Paris. Ils invoquent la concurrence comme seul remède à un mal aussi profond.

L'attention du Gouvernement a répondu M. le Ministre, a été appelée sur ces différents points. L'honorable M. Brame a plaidé cette cause avec beaucoup de zèle et d'intelligence. Les populations du Nord doivent espérer qu'il sera donné satisfaction aux graves intérêts qu'elles signalent.

M. le ministre du commerce a donné, il y a trois jours, audience à M. Jules Brame qui lui a exposé la situation des-tresse des fabricants roubaixiens, et lui a demandé par quelles mesures le gouvernement se proposait de remédier à la crise.

Selon l'indépendant français, le ministre a formulé trois déclarations: 1. Il a affirmé: Qu'on ne ferait plus de traités de commerce; 2. Que le Corps législatif lui-même serait chargé d'établir les tarifs; 3. Qu'une commission nommée, l'année dernière, pour examiner les modifications à apporter aux traités existants, ferait connaître ultérieurement le résultat de ses travaux.

Nous l'avouons franchement, dit l'Indépendant, ces déclarations nous inspirent une médiocre confiance.

Les deux premières se contredisent. Si l'on ne veut plus faire de traité de commerce, quel tarif le Corps législatif sera-t-il chargé d'établir?

Quant au travail de la Commission instituée pour réviser les tarifs actuellement en vigueur, nous trouvons qu'il est conduit avec bien de la lenteur, et que, jusqu'à présent, il a toute l'apparence d'un expédient dilatoire.

Le Ministre n'annonce, d'ailleurs, aucune mesure pour remédier aux souffrances actuelles de l'industrie roubaixienne, souffrances attestées par les plaintes unanimes des chefs de fabrique et par les doléances des ouvriers.

M. Jules Brame, qui va tenir une démarche auprès de l'Empereur, sera-t-il mieux écouté de S. M.?

Nous craignons fort qu'on ne le renvoie au ministre du commerce. Il ne faut pourtant pas se décourager. Le gouvernement ne veut pas encore se rendre à l'évidence mais on sait que tous ces efforts, toutes ces plaintes lui causent de vifs soucis et peut-être a-t-on le droit d'espérer que cette salutaire agitation

finira par aboutir à des résultats décisifs. Il importe, donc, de redoubler de persévérance.

Mais nous persistons à penser que, dans les circonstances présentes, le meilleur moyen de servir la cause industrielle serait de faire appel à l'opinion publique et de porter la question à la tribune du Corps législatif sous la forme d'interpellation.

Nous lisons aussi dans l'Echo du Nord:

Nous recevons, au moment de mettre sous presse, des détails sur un entretien de M. Jules Brame avec le ministre du commerce. Malgré les vives instances et les démonstrations de l'honorable député, une fin de non-recevoir a été opposée à ses conclusions: le traité de commerce franco-anglais ne sera pas dénoncé. La discussion, nous assure-t-on, est devenue assez orageuse. Tout ce que notre concitoyen a pu obtenir du ministre, c'est que des concessions, des atténuations seraient consenties. Quelles atténuations? Probablement l'amélioration des voies de transport. Est-ce suffisant? C'est tout au moins douteux. Il faut ménager les susceptibilités étrangères, a-t-il dit le Ministre. Mais les susceptibilités et les nécessités nationales ne doivent-elles pas avoir la priorité sur toute autre considération? Nous attendrons de plus amples détails pour trancher la question.

Le Nouvelliste de Rouen fait ressortir l'indifférence professée par une grande partie de la presse pour la question qui préoccupe aujourd'hui toute l'industrie française: «Malgré l'importance du sujet, dit-il, il n'y a guère que quelques journaux, tels que le Journal de Paris, la Presse, l'Industriel alsacien, le Journal de Roubaix, le Journal d'Amiens et l'Echo du Nord qui portent avec nous leur attention sur la réponse de M. Grœsier. Quant aux autres, ils gardent le silence, jugent sans doute que ce serait faire beaucoup trop d'honneur à l'industrie française que de s'occuper d'elle autrement que pour desservir ses intérêts.»

Association pour la répression des vols de matières premières, déchets, etc.

Il y a quelque temps, la Chambre consultative avait chargé plusieurs de ses membres d'étudier un projet d'Association pour la répression des vols de matières premières, déchets, etc., qui se commettent dans les ateliers, ou au domicile des ouvriers. Dans la séance du 27 janvier dernier, cette Commission a rendu compte du résultat de ses recherches.

La ville de Tourcoing possède, depuis un an, une Association formée dans ce même but. Après s'être assurée des cotisations annuelles de 10, 20, 30 francs pour une période de cinq années, le Conseil de direction a établi, à ses frais, un agent spécial, placé néanmoins sous les ordres du commissaire central et a créé des primes de 3, 5, 10 francs pour tout individu, agent de police, de douane, d'octroi qui, par ses indications, mettrait sur la trace de quelque vol. Depuis un an environ que cette institution fonctionne, elle a donné les meilleurs résultats. Bien des primes ont été accordées, car des saisies importantes ont été faites.

La Commission nommée par la Chambre consultative de Roubaix ne voulant pas négliger une source précieuse d'informations, s'est aussi adressée à l'un des industriels les plus importants de Roubaix, pour connaître exactement le but, l'organisation, les résultats de la Société des déchets, établie depuis 60 ans, dans ce grand centre de fabrication. Elle en a reçu tous les renseignements désirables. Tout en reconnaissant l'importance du but que cette Société poursuit, les moyens d'action dont elle dispose, par son fonds social, par son organisation puissante à laquelle concourent tous les fabricants de la contrée, la Commission de la Chambre consultative a cru qu'il était plus sûr, dès le début, de restreindre l'action de l'Association qu'il s'agit d'établir à Roubaix. Il vaudrait mieux, selon elle, rester tout d'abord dans les limites que s'est tracées l'Association de Tourcoing, parce que de simples et modestes cotisations suffiraient pour arriver à un véritable résultat.

Elle convie donc instamment tous les fabricants et négociants de la poursuite du but si moralisateur de la répression du vol des matières premières, déchets, etc., dont on se plaint amèrement, depuis longues années, sans prendre de moyens efficaces pour les prévenir.

Elle appelle, pour cela, leur attention sur l'Association fondée à Tourcoing et sur les moyens faciles et pratiques à l'aide desquels elle a été constituée.

On le voit, une institution de ce genre est du plus haut intérêt pour la ville de Roubaix; néanmoins, comme cette société doit se créer des ressources, administrer des finances, présenter chaque année un compte-rendu de gestion, la Chambre consultative n'a pas cru devoir intervenir directement dans sa formation.

Elle a la certitude que, pénétrés des intérêts sérieux qu'il s'agit de protéger, les fabricants et les négociants de cette ville auront à cœur de mener à bonne fin l'entreprise si utile qui leur est signalée. Elle tient d'ailleurs à la disposition de ceux qui les désirent, tous les renseignements qu'elle a recueillis sur cette question.

On vient de mettre à l'étude, à Paris, au ministère du commerce, une série de mesures qui pourront avoir de l'intérêt pour toutes les places industrielles et commerciales. Parmi ces mesures se

longs jours. Les demandeurs comptent du sang versé au clerc; d'abord, que la libération émane de l'Assemblée nationale, et au Gouvernement ensuite, dont l'extrême mansuétude a laissé vagir la Révolution, bride au col, l'espèce de trois jours. Si ce travail des feuilles démocratiques n'était qu'habile, nous saurions le souffrir en silence; mais il dépense à plaisir le droit de l'habile à pour atteindre le cynisme, et s'y repaître du mépris de ses gens de bien comme d'une friandise. N'est-ce pas là un progrès effrayant? Un des sombres habitués des conférences du Vieux-Chêne et de la Redoute avait donc quelque raison de dire, en parlant des prêtres et des bourgeois: «On devrait guillotiner tout ce monde-là à coup de scie.» Elle opère déjà, la scie; nous en sentons les morsures quotidiennes. Mélangée à l'engagement par ceux-là dont le devoir essentiel, si on n'en a pas, est de réprimer la Révolution et le sentiment de sa force: elle s'avance sans hâte, elle perfectionne aussi ses armes; tandis que les Césars de l'Europe inventent des outils prodigieux à l'usage de leurs soldats, elle invente des toxiques d'un effet terrible, et la plume, dans sa main, a une puissance de beaucoup supérieure à celle du fusil.

À quelque chose de malheur est bon! Si un jour la Révolution triomphe chez nous, elle ne saura nous faire pire après sa victoire qu'avant. A part la spoliation, que notre Église appauvrit à bien peu à craindre, nous sommes payés d'avance.

Les faillites en question s'occupent au-delà de M. le gouverneur de Burgos, interrompant dans un hémicycle botanique au moment où il allait faire un discours sur les trésors de l'Église. Nous ne savons pas si plus sur cet événement que ce qui plaît à nos ennemis d'en dire. Mais pas un ne manque

à la bonne occasion de nous rappeler nos devoirs: Quel! vous êtes devot, et vous vous empressez...

C'est, bien drôle, que des gens qui se sont enrachés de tout devoir, et qui font métier de haïr nos lois sans les connaître, prétendent au moins proposer nous juger d'après nos lois mêmes. De quel se mélangent-ils? Pas un assassinat politique n'a eu lieu en Europe, depuis un demi siècle, sans que l'assassin ait été couronné de fleurs par la Révolution. Et puis, si la justice régulière frappe un de leurs assassins, ils porcent des cris de vertueux chacals au désespoir! Si l'un de leur riz-pain-sel succombe dans une expédition de maraudage, les voilà ahuris d'étonnement, même indignation! «Où allons-nous! disent-ils. Il y a des gens qui se permettent de défendre l'Église autrement que par la prière et les mains jointes! Ils se lâchent ils relèvent la tête devant le sacrilège, la spoliation et le couteau! Mais ils n'en ont pas le droit, les misérables! Les préceptes de l'Évangile le leur défendent!»

Soit. Encore un coup, cependant, les choses de l'Évangile ne sont point votre affaire; et lorsque vous rappelez à vos victimes leurs obligations d'un ton patelin, vous imitez le loup de la fable, qui se donneit des airs d'herboriste.

Les futures élections générales viennent de faire sentir leur influence par un vote inattendu. Sur une question en elle-même peu grave, mais que l'on a appelée jusqu'à présent question de cabinet, le Corps législatif s'est divisé en deux parties presque égales: 102 voix contre 114. Il n'y a rien de très significatif. Une solennité de députés ont eu le tort de ne pas se délier du premier mouvement, puisqu'il est bon. La discipline unie à la sagesse

réparera cela. Toutefois, ce vote exprime un symptôme. Le suffrage universel, objet d'une médiocre estime, et qui passe pour obéir docilement à l'administration, là où les comités révolutionnaires, auraient donc néanmoins une tendance à s'affranchir. En même temps qu'un certain nombre d'honorables affectent de se dégager du protectorat gouvernemental, du côté opposé on éprouve de la gêne, on se dispense à faire montre d'une modération relative, à telles enseignes que les gens bien informés assurent qu'il y a une crise dans l'opposition extrême au sujet de la séance de demain sur le droit de réunion. Ainsi, voilà que chacun se met en frais pour les beaux yeux du suffrage universel, comme s'il jouissait complètement de son libre arbitre. Sans doute, il a droit au bénéfice du proverbe: On vaut toujours mieux que sa réputation.

Ab! par exemple! si quelqu'un se voit refuser le bénéfice de ce proverbe, ce sont bien les confédérés de la Requête, du Vieux-Chêne, etc., etc. Il n'y a plus qu'une voix dans Paris contre le spectacle de ces abominations renouvelées de ces débâcles de 1813. Les Parisiens se fâchent. Les révolutionnaires, avec l'habileté qui les guide sans cesse, mettent la chose au compte du Gouvernement, qui, disent ils, a fait sortir le croquemitaine rouge de sa boîte en vue des prochaines élections.

Ce serait s'y prendre de bonne heure, quoiqu'il en soit, l'opinion publique manifestant son opinion d'un ton assez ferme, il y a lieu d'espérer qu'on nous délivrera au premier jour des orges du prétendu droit de réunion. Ce qu'il y a de bien est une bête vivante, très vivante, qu'il serait prudent de tenir toujours en cage.

(Monde). VENEZ.